

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 44

4 novembre 1970

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'OAA

Une cérémonie dont le ministère de l'Agriculture du Canada a été l'hôte le 16 octobre, a commémoré le vingt-cinquième anniversaire de la fondation, à Québec, en 1945, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA). A cette occasion on a remis un parchemin commémoratif à M. A.H. Boerma, directeur général de l'OAA. Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, a présidé la cérémonie et en fut l'un des principaux orateurs. M. Boerma y a également adressé la parole.

Le texte qui suit est extrait du discours de M. Olson:

...Lorsque j'ai commencé à préparer mon discours, j'ai lu les rapports de l'OAA contenant la statistique des succès et des demi-succès. Ma première réaction a été celle d'une personne qui arrive toujours trop tard au bon endroit. A tout prendre, je suis impressionné par les progrès qui ont été accomplis malgré les difficultés que ne pouvaient entrevoir les fondateurs de l'OAA.

En 1945 la population mondiale s'établissait à 2.3 milliards; aujourd'hui elle s'élève à 3.6 milliards. Politiquement, une demi-douzaine de pays ont pris toutes les principales décisions mondiales en 1945. Aujourd'hui, plus de 130 nations ont un régime souverain. La majorité de ces pays sont économiquement sous-développés. Ils s'impatientent de plus en plus de la lenteur des progrès accomplis pour hausser leur niveau de vie.

En 1945, il n'y avait pas de vaisseaux de l'espace. L'exploration de la lune par l'homme était encore un rêve extravagant. On n'avait pas encore pensé au mot "révolution verte" et le mot pollution n'était pas malséant. Cependant, le mot "famine" semait la crainte dans l'esprit de beaucoup. Aujourd'hui nous sommes à la veille d'un important déblocage de la production agricole dans les pays en voie de développement; nous commençons à nous inquiéter des répercussions de la "révolution verte". En 1945, l'OAA était le premier-né des organismes spécialisés issus des Nations Unies. Aujourd'hui, nous en avons plusieurs. Le concept d'aide bilatérale ou multilatérale au développement économique, tel qu'il est compris aujourd'hui, était inconnu il y a vingt-cinq ans. Je pourrais vous réciter de longues statistiques, vous donner de nombreux exemples des progrès qui, dans tous les pays, se sont manifestés dans l'agriculture, les pêches, l'exploitation forestière, et décrire la part qu'y a prise l'OAA. Cependant, M. Boerma nous a donné aujourd'hui une excellente esquisse du rôle de l'OAA dans un monde en évolution. Je voudrais, pour ma part, examiner le prochain quart de siècle et supputer ce qu'il y a lieu de faire. Quel peut être l'apport de l'OAA?

Qu'est-ce qui rend l'OAA tellement importante? Simplement le fait que près de 70 pour cent de la population des pays en voie de développement dépend de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie forestière pour sa subsistance. Une trop grande partie de cette population vit encore dans des conditions inférieures à la normale.

SOMMAIRE

Le vingt-cinquième anniversaire de l'OAA ..	1
Secours d'urgence à la Jordanie	3
Visite de spécialistes yougoslaves	3
Le bateau à patins: monument historique ..	3
La Résidence Angelica de Montréal.....	4
Les exportations du Canada (sept. 1970) ..	6
Nouvelles règles concernant les filiales de compagnies étrangères	6
Subvention à la Croix-Rouge	6
Hausse du coût des soins de santé	7
Premier poste de télévision éducative à plein temps	7

DES PROGRAMMES DE REDRESSEMENT

Au cours des 25 premières années de l'OAA, les problèmes agricoles qui se sont posés aux pays développés sont passés à la suite de la Seconde Guerre mondiale, de la pénurie à la surabondance. Les politiques propres à résoudre ces problèmes ont donc changé, c'est-à-dire qu'il faut attacher moins d'importance aux considérations techniques et s'attacher davantage à la mise à effet des programmes de redressement. Si le Programme indicatif mondial visant à accroître la production dans les pays en voie de développement se réalise, il est probable qu'au cours des 25 prochaines années leurs problèmes subiront lentement les mêmes changements que ceux qui se sont produits dernièrement dans les pays développés. Par conséquent, à l'avenir, le rôle de l'OAA consistera autant à s'occuper du redressement des structures agricole, économique et sociale que de la technique de l'accroissement de la production agricole...

Aujourd'hui, il existe plusieurs organismes spécialisés des Nations Unies; par conséquent, ils ont plus d'occasions de se spécialiser. A mon avis, l'OAA devrait être plus sélective dans ses travaux. Elle devrait concentrer son activité sur les problèmes qui présentent les plus grandes priorités à la lumière des événements courants et des exigences futures. Ces exigences occupent une place très importante dans la politique internationale pour la Deuxième Décennie de développement des Nations Unies et dans le Programme mondial indicatif de l'OAA, comme on y a fait allusion à plusieurs occasions; il n'est pas nécessaire d'y revenir.

OBJECTIFS DU DOMAINE AGRICOLE

Quelle est la politique pour la deuxième Décennie de développement dans le domaine de l'agriculture? Elle fixe comme objectif général un accroissement annuel moyen d'au moins six pour cent du produit national brut des pays en voie de développement au cours de la décennie; cela signifiera une expansion annuelle moyenne de quatre pour cent de la production agricole, tâche de géant, compte tenu des rythmes d'augmentation du passé.

Pour réaliser cet objectif, les pays en voie de développement se sont engagés à accroître la production et à améliorer la productivité de l'agriculture. Ainsi, ces pays élaborent-ils actuellement des plans directeurs nationaux en matière d'agriculture en vue d'améliorer la quantité et la qualité des vivres. De plus, ils procèdent à la réforme du régime foncier qui assurera à la fois une plus grande justice sociale et un rendement agricole accru.

Pour appuyer ces plans agricoles, des politiques de prix agricoles ont également été mises en oeuvre. Pour leur part, les pays développés, comme le Canada, soutiendront cet effort en contribuant au financement des éléments essentiels de ce programme, en aidant notamment à la recherche et à la mise en place de l'infrastructure, et aussi en tenant compte, lors de l'élaboration de leurs politiques commercia-

les, des besoins propres aux pays en voie de développement. Les organisations internationales, et l'OAA en particulier, prendront une part active à la réalisation de ces objectifs...

On avait tendance à croire par le passé que toute augmentation de la production agricole, toute amélioration du ravitaillement, devaient automatiquement se traduire par des progrès économiques et sociaux pour la population tout entière. Or, tel n'est pas toujours le cas. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, les innovations d'ordre technique entraînent des modifications des structures agricoles et peuvent aussi se répercuter sur d'autres secteurs de notre économie.

De même, on a eu tendance à croire que tout accroissement de production se traduirait par un volume croissant de vivres en disponibilité, ce qui n'est pas conforme à la réalité. Une fois produits, les aliments doivent franchir les stades de la transformation, du transport et de l'emmagasinage. On se rend également compte qu'il importe de multiplier les variétés d'aliments, particulièrement pour répondre aux besoins propres aux pays en voie de développement.

ACCENT SUR LA COMMERCIALISATION

Il faudrait accorder plus d'attention à la commercialisation des produits agricoles, comme à la transformation des produits agricoles et du poisson. Toutefois, je voudrais ici donner un avertissement. Il se produit beaucoup de changements dans la transformation, l'emballage et le transport des aliments. L'OAA devrait s'appliquer à disséminer les connaissances sur la commercialisation et la transformation aux pays en voie de développement. Après tout, l'avion permet à la Nouvelle-Zélande de distribuer, le jour même de leur abattage, de l'agneau frais à Vancouver et, au Canada de livrer dans les mêmes conditions des bovins de race à l'Ouganda et au Guatemala. Grâce aux progrès techniques et à la construction de plus gros avions de transport, l'avenir permettra peut-être d'expédier des aliments frais à de très grandes distances en quelques heures à peine. Au surplus, la multiplication de bonnes routes, de moyens de transport sous froid et l'accroissement de l'urbanisation dans toutes les parties du monde, modifient du tout au tout la distribution des vivres. Il faudrait peut-être, même dans les pays en voie de développement, accorder la priorité aux recherches sur la commercialisation.

Le travail de l'OAA sur les normes des aliments rejoint ce que nous venons de dire. Jusqu'ici, il s'est fait de grands progrès dans l'établissement des normes visant la qualité ainsi que les conditions hygiéniques et sanitaires. L'idée de normes internationales, en faisant son chemin, diminuera le recours aux normes alimentaires (comme barrières non-tarifaires) érigé contre le commerce international.

Jusqu'ici, ce sont surtout les pays développés qui se sont intéressés à ces programmes, et trop peu

SECOURS D'URGENCE À LA JORDANIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce que le Canada accordera une subvention complémentaire spéciale de \$150,000 (can.) à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) pour les réfugiés de Palestine.

Cette contribution doit aider l'UNRWA à poursuivre son oeuvre vitale à un moment où sa situation financière est précaire et où l'on fait de plus en plus appel à ses services à la suite du conflit civil en Jordanie.

L'appui donné par le Canada à cet organisme s'élève à un total de \$1,350,000 pour 1970, la présente subvention venant s'ajouter au montant de \$1,200,000 que notre pays s'était engagé à verser à l'UNRWA pour l'année financière en cours.

Le Gouvernement canadien a également annoncé la semaine dernière un don de \$25,000 à la Croix-Rouge canadienne au titre des secours d'urgence aux victimes de la guerre civile en Jordanie.

VISITE DE SPÉCIALISTES YOUGOSLAVES

Huit administrateurs et spécialistes en génie de la Centrale yougoslave des Postes, Télégraphe et Téléphone (PTT) ont passé une semaine au Canada récemment pour y étudier le système téléphonique de l'Ontario et du Québec et visiter des fabricants d'équipement de communication dans ces deux provinces.

Le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce a invité la délégation au Canada afin d'aider la Yougoslavie dans la mise en oeuvre du programme de modernisation et d'expansion de son système téléphonique. Ce programme sera échelonné sur une période de sept ans et est subventionné en partie par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

Les visiteurs ont rencontré des représentants de l'industrie canadienne des communications à Ottawa, et par la suite, ont visité Montréal, Brockville, Toronto et Whitby. Ils se sont intéressés surtout au système de téléphones à cadran, à l'emploi de l'ordinateur pour l'enregistrement des appels et la facturation, de même qu'à l'équipement de centrales, de commutation et de transmission d'ondes radio-phoniques à hyperfréquence.

Des entretiens avaient été prévus à leur horaire avec le ministère des Communications, la *Northern Electric Company Limited*, les laboratoires *Northern Electric*, la *Northern Radio Manufacturing Co., Ltd.*, *RCA Limited*, *Automatic Electric (Canada) Ltd.*, *Lenkurt Electric Co. of Canada Ltd.*, la compagnie de téléphone Bell du Canada, *Collins Radio Co. of Canada Ltd.*, *Andrew Antenna Company Limited* et *Canadian Marconi Company*.

M. Ante Zmijarevic, sous-directeur général de PPT, était le chef de la délégation; les autres membres étaient: Milan Josimovic, spécialiste en génie,

PTT; Miroslav Popovic, dipl. ing., spécialiste en génie, équipement d'interrupteurs, PTT; Gojko Bubalo, directeur général, PTT de Belgrade; Mirko Radalt, directeur, PTT conjointe; Rijeka; Djore Damevski, directeur général, PTT conjointe macédonienne; Stjepan Jurekovic, directeur de PTT Enterprise, Zagreb; et Jovo Milisic, directeur de PTT Enterprise, Sarajevo.

LE 'BATEAU À PATINS': MONUMENT HISTORIQUE

Un monument fédéral unique en son genre a été dévoilé récemment à Cape Traverse pour commémorer le service de transport entre Cape Traverse (Île-du-Prince-Édouard) et Cap-Tourmente (Nouveau-Brunswick).

Reproduction à l'échelle, en pin et en chêne, d'un 'bateau à patins' du tournant du siècle, le monument mesure 19 pieds de long et plus de cinq pieds de large. Il est abrité par un mur portant la plaque commémorative et un toit protecteur. La reproduction est une copie de ce que l'on croit être le dernier 'bateau à patins' utilisé pour le service de transport originel, et qui est maintenant exposé au parc historique national de Fort Amherst (Î.-P.-É.). Cette reproduction a été commandée par le Service des lieux historiques nationaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pendant 90 hivers, de 1827 à 1917, les petits bateaux de bois à patins, avec leur coque doublée de feuilles d'étain et leur double quille munie de patins de fer, ont transporté passagers et courrier sur les neuf milles, souvent semés d'embûches, du détroit de Northumberland.

HISTORIQUE

Jusqu'à la création, en 1916, du *Railway Ferry Service*, le *Cape Iceboat Service* était le moyen de transport hivernal le plus rapide, le plus sûr et souvent le seul entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

On tenta d'abord la traversée à travers les glaces avec un canoë en écorce de bouleau. En 1827, on assista aux premiers voyages dans un canot à fond plat équipé de patins, que l'on appela "le bateau à patins". Ces embarcations munies de voiles pouvaient être mues à la rame dans les chenaux dégagés, ou tirées sur la glace grâce à des patins. Un passager de première classe pouvait rester assis pendant la traversée, mais le voyage en seconde classe comportait la participation aux manoeuvres.

Les bateaux étaient exposés à des tempêtes subites, dont les passagers affrontaient les dangers, parfois au péril de leur vie. Cependant, même après l'apparition des vapeurs brise-glace à la fin du dix-neuvième siècle, les "bateaux à patins" furent conservés jusqu'en 1917 comme service d'appoint.

LA RÉSIDENCE ANGELICA DE MONTRÉAL



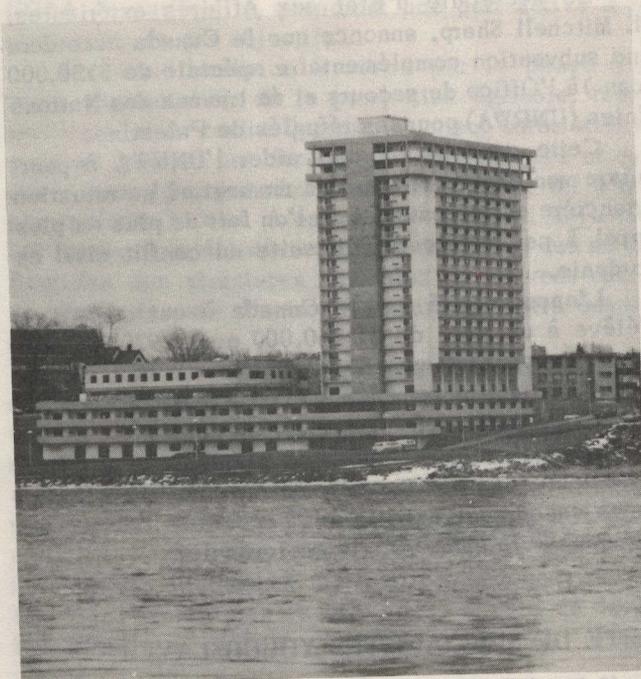
Conçue et réalisée pour abriter plus de cinq cents personnes âgées, la Résidence Angelica, dont l'inauguration a eu lieu en octobre 1969, se présente sous l'aspect extérieur d'un gratte-ciel de dix-sept étages édifié au nord de Montréal, le long de la rivière des Prairies.

Il s'agit d'une réalisation d'autant plus importante que les résidences édifiées pour les vieillards dans cette partie de l'île consistent en des propriétés n'offrant pas les possibilités d'hébergement qui caractérisent Angelica. Construite pour la plupart il y a une dizaine d'années, ces demeures n'ont en effet pas été conçues dans la même optique, et si elles se révèlent encore acceptables, elles ne peuvent cependant répondre aux besoins actuels de la population métropolitaine.

Le terrain, d'une superficie de 80,000 pieds carrés, sur lequel a été édifiée la résidence, fait face au complexe hospitalier Marie Clarac, administré par les mêmes personnes qui ont formé la corporation responsable d'Angelica.

Administratrice de fait, la Communauté des Soeurs de la charité de Sainte-Marie a fourni la mise de fonds initiale requise par les règlements du ministère de la Famille et du Bien-être social. Cette somme représente un investissement de \$750,000 (terrain compris) et la Société centrale d'hypothèques et de logement a consenti un prêt à long terme de \$3,801,000, au taux de 6¼ pour cent remboursable en 50 ans, afin de mener à bien ce projet d'envergure.

Oeuvre des architectes montréalais Archambault et Gagnon, la Résidence a été édifiée sur un terrain favorisé par son étendue, sa dénivellation et sa proximité des services communautaires essentiels à l'implantation harmonieuse de ce genre de construction. Outre le complexe hospitalier déjà mentionné, la résidence bénéficie de services de transports en commun et offre ainsi à ses locataires la possibilité de se rendre au centre de la ville dans les meilleurs délais.



Page ci-contre:

Deux membres du personnel religieux étudient la maquette de la Résidence.

La Résidence Angelica vue de la rive opposée de la rivière des Prairies.

Entrée principale de la Résidence dont chaque appartement possède son propre balcon.



Ci-dessus: Une religieuse rend visite à une locataire dans un studio typique de la Résidence.

A gauche: L'aiguille – ou le crochet – sont activement maniés dans une atmosphère de chaude intimité.

D'après les plans, il s'agit d'un édifice comprenant une section hébergement de 16 étages et trois sous-sols dont deux incluent des aires habitables d'une façon acceptable et d'une section de logements où se trouvent également les salles renfermant les services communautaires et administratifs.

COÛT DU LOGEMENT ET SERVICE

L'ensemble comprend 325 unités de logement pouvant abriter environ 540 personnes. Quant aux loyers actuels, ils s'étagent de la façon suivante: Garçonnières: \$90; 1 chambre: \$120; Chambre pour une personne (nourriture incluse): \$73; Chambre pour deux personnes (nourriture incluse): \$49.

Autrement dit, "Angelica", comme l'appellent familièrement les résidents, offre deux sortes de logements: ceux d'une pièce et demie (une chambre et une cuisinette) et ceux de deux pièces et demie

(deux chambres ou, si l'on désire, une chambre et un salon, plus la cuisinette). Chaque appartement est pourvu de la salle de bain et les locataires ont toutes les possibilités de faire leur cuisine, quand ils ne désirent pas fréquenter la cafétéria. L'entretien est assuré par le personnel qui comprend environ cent trente personnes et est inclus dans le loyer tout comme l'électricité, le chauffage, la taxe d'eau et la surveillance infirmière. Les appartements et les chambres sont tous munis d'un système d'"intercom" qui les relie au bureau d'accueil et la surveillance s'exerce 24 heures par jour tout au long de la semaine.

Les locataires assument, selon leurs ressources, la totalité ou une partie des frais et, dans le second cas, le ministère comble la différence entre le coût réel et le montant payé par les pensionnaires. Dans le cas des personnes qui vivent grâce à leur pension

de vieillesse, cette dernière est versée à l'institution qui leur laisse au minimum \$22.50 mensuellement pour leurs menus frais.

La condition primordiale pour occuper un de ces logements, outre le fait d'avoir 65 ans pour les deux sexes, est de pouvoir vivre normalement en locataire. c'est-à-dire pouvoir préparer soi-même ses repas.

En cas d'indispositions ou de soins permanents à recevoir, le service des soins infirmiers dispose d'une soixantaine de personnes qualifiées; on relève aussi parmi les diverses commodités offertes aux locataires: trois ascenseurs automatiques, un salon à chaque étage, une chapelle, une salle polyvalente pour les activités de groupe, une salle de bricolage, un local réservé au blanchissage, un salon de coiffure pour hommes et dames et, détail important pour les "sportifs", une piscine couverte et climatisée.

LES EXPORTATIONS DU CANADA (SEPTEMBRE 1979)

D'après les chiffres établis par le Bureau fédéral de la statistique, les exportations en septembre se sont élevées à 1,350 millions de dollars, soit 50 millions (3.8%) de plus qu'un an auparavant. A l'exception d'une baisse de 50 millions de dollars portant sur les exportations vers les États-Unis, les expéditions à destination des autres pays se sont accrues. L'augmentation sensible (27 millions de dollars ou 35%) des exportations vers la Grande-Bretagne est attribuable en partie aux arrêts de travail survenus dans l'industrie minière du Canada durant l'été de 1969. Les exportations vers l'Amérique latine se sont accrues d'environ 20 millions de dollars et celles à destination des autres pays, de quelque 35 millions de dollars. Les exportations de blé ont augmenté de 38 millions de dollars et celles de minerais et d'alliages de cuivre et de nickel, de quelque 42 millions. Les expéditions de pétrole brut, de bois d'oeuvre, d'aéronefs et de pièces ont légèrement augmenté. Les exportations de produits pour automobiles ont cependant diminué de plus de 60 millions de dollars, tandis qu'en ce qui concerne les exportations de pâte, de papier journal et d'alliages d'aluminium, les diminutions ont été plus modérées.

Les exportations des neuf premiers mois de 1970 ont atteint 12,477 millions de dollars, soit 1,598 millions (14.7%) de plus que durant la période correspondante de 1969 (10,879 millions de dollars). L'accroissement des expéditions vers les États-Unis représentait 30% de l'augmentation totale, et l'accroissement de celles à destination des pays du Commonwealth et des pays bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée, 24%. Compte tenu des variations saisonnières, les exportations en septembre ont été estimées à 1,391 millions de dollars, ce qui représente une augmentation sensible par rapport à août, mais une légère diminution par rapport aux mois précédents de 1970.

NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES FILIALES DE COMPAGNIES ÉTRANGÈRES

A l'occasion de la sanction royale donnée aux modifications apportées à la Loi sur les corporations canadiennes, le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, a déclaré que ces modifications constituaient un très important pas en avant pour une meilleure compréhension des problèmes créés par la propriété étrangère au Canada.

La portée de ces modifications sera de faire en sorte que, pour la première fois, seront rendus publics les états financiers d'importantes compagnies incorporées au Canada en compagnies privées, en vertu de la Loi fédérale, mais filiales d'intérêts américains. Le ministre a aussi insisté sur l'utilité des renseignements de caractère économique que cette mesure rendrait accessibles au grand public.

"Le Gouvernement, les citoyens, les économistes, les investisseurs et les créanciers tireront profit du fait de pouvoir savoir comment de larges concentrations de capital sont utilisées," a dit Monsieur Basford. Il a insisté sur le fait qu'il existe encore une lacune importante dans ce domaine en ce que les nouvelles dispositions de la Loi traitant de divulgation des états financiers ne s'appliqueront qu'aux compagnies à charte fédérale. "Nous ignorons encore tout d'un grand nombre de compagnies privées incorporées en vertu des différentes lois provinciales", a-t-il dit.

"A moins que les provinces nous imitent dans ce domaine, il nous faudra considérer recourir à d'autres moyens pour obtenir que l'obligation de divulguer des renseignements financiers s'applique d'une façon uniforme à toutes les compagnies d'une certaine importance économique. Des dispositions ont été insérées dans la Loi pour empêcher que la révélation de leurs états financiers ne porte préjudice aux intérêts des compagnies à charte fédérale dans ces cas où celles-ci entrent en compétition avec des compagnies à charte provinciale qui, elles, ne sont pas dans l'obligation de divulguer leurs états financiers", a ajouté le ministre.

SUBVENTION À LA CROIX-ROUGE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a autorisé l'octroi d'une subvention fédérale de \$18,638 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour l'aider à mettre sur pied un programme national de sécurité nautique.

Le projet triennal de la Croix-rouge groupera les programmes actuels de sécurité nautique en un seul programme d'enseignement des mesures de sécurité nautique et des techniques de sauvetage. La *Royal Life Saving Society* collaborera à l'élaboration du programme.

La subvention défraiera une partie du coût des conférences techniques, de l'administration et de la préparation des manuels, affiches et dépliants.

HAUSSE DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ

Au cours des neuf dernières années, le coût des soins aux consommateurs a augmenté à un rythme annuel moyen de 3.7 percentiles, comparativement à une hausse moyenne de 2.9 percentiles de l'Indice des prix à la consommation. Cette comparaison figure au rapport publié par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro. Ce rapport traite des fluctuations du coût des soins au Canada, d'avril 1961 à avril 1970.

Le rapport a été préparé d'après les données sur les soins sanitaires, incluses dans l'Indice des prix à la consommation. Il démontre que, dans les divers secteurs de la santé, les augmentations les plus fortes, au cours des derniers douze mois, ont été relevées au chapitre du coût des soins d'optique (8.9 pour cent) et des honoraires des dentistes (6.8 pour cent). Les honoraires des médecins ne font plus l'objet d'enquêtes dans les provinces où des régimes publics d'assurance médicale ont été mis sur pied. Cependant, une hausse globale de 6.4 percentiles a été signalée au cours des quinze derniers mois, dans l'échelle des honoraires médicaux fixés par les associations médicales de neuf provinces, sauf le Québec.

Au cours des neuf dernières années, les honoraires des dentistes ont donc accusé la plus forte augmentation de la moyenne annuelle au chapitre du coût des soins, soit une hausse de 5.5 percentiles. Le coût des soins d'optique a augmenté, en moyenne, de 4.6 percentiles, tandis que le taux d'augmentation des honoraires des médecins était à 3.7 percentiles. Le coût des produits pharmaceutiques indique une légère baisse annuelle moyenne de 0.3 percentile. Le rapport indique toutefois que l'effet du prix des nouveaux médicaments d'ordonnance, mis sur le marché, ne figure pas à l'Indice.

Le taux des coûts hospitaliers est exclu de l'Indice des prix à la consommation depuis 1961, année où les régimes publics d'assurance-hospitalisation entraient en vigueur dans toutes les provinces. De 1961 à 1968, l'augmentation moyenne annuelle du coût des soins hospitaliers, par journée d'hospitalisation, était de 10 percentiles.

PREMIER POSTE DE TÉLÉVISION ÉDUCATIVE À PLEIN TEMPS

Le mois dernier, le premier poste canadien de télévision éducative à plein temps commençait à diffuser de Toronto, d'où il peut atteindre un auditoire de quelque 2,700,000 personnes dans le sud central de l'Ontario.

Le canal 19, qui présente des émissions scolaires et d'intérêt public, relève de l'Administration ontarienne des communications éducatives, établies récemment et qui, en fait, a remplacé le ministère ontarien de l'Éducation dans le domaine de la télévision éducative en vertu d'une loi votée en juin.

Bien que l'Administration soit un organisme autonome, elle fait rapport au gouvernement provincial par l'intermédiaire du ministre de l'Éducation, M. William Davis.

Inauguré le 28 septembre, le poste 19 fonctionne 13 heures par jour du lundi au vendredi et 5 heures les samedi et dimanche. En semaine, il y a des programmes scolaires pendant la journée et des programmes pour adultes en soirée. En fin de semaine, la programmation est surtout destinée aux adultes et au perfectionnement des enseignants.

Le poste 19 peut puiser à même ses réserves de 3,200 émissions, constituant quelque 3,500 heures d'écoute. La plupart ont été produites par l'ancien service de télévision éducative du ministère de l'Éducation; environ 95 pour cent de la programmation scolaire aura une teneur canadienne d'environ 68 pour cent.

PORTÉE ET AUDITOIRE

Desservant la région ontarienne dénommée *Golden Horseshoe*, qui va de St. Catharines à Oshawa, et dont Toronto est le centre, le poste 19 est à la portée d'un million d'élèves, soit presque la moitié de la population scolaire de la province. Cette région compte environ 2,200 écoles primaires et secondaires, cinq universités, de même que plusieurs collèges techniques et d'arts appliqués.

Le canal 19 est également à la portée d'environ un quart de la population ontarienne, mais il faudra un certain temps pour que la majorité des foyers soient en mesure d'en capter les émissions. Comme le poste utilise les ondes à hyperfréquence, il ne peut être syntonisé qu'au moyen d'antennes et d'appareils récepteurs appropriés, que la plupart des gens ne possèdent pas encore.

Toutefois, bon nombre d'abonnés des réseaux de câbles jouiront peut-être bientôt du canal 19. Au préalable, les exploitants de ces réseaux devront obtenir l'autorisation pertinente du Conseil de la radio-télévision canadienne, qui, croit-on, leur sera accordée. Entre-temps, il est convenu que toutes les entreprises de câbles de la région torontoise seront autorisées de façon provisoire à diffuser les émissions.

Si ces dispositions sont approuvées, presque un tiers des téléspectateurs de la région torontoise pourront capter les émissions du poste 19. L'envergure croissante du système de câbles permet d'espérer une amélioration sensible de la situation.

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'OAA (Suite de la p. 2)

de pays en voie de développement y participent. L'OAA devrait étendre ses activités à ce domaine et s'efforcer d'aider ou d'encourager les pays en voie de développement à participer au programme du *Codex Alimentarius*.

MOYENS D'ADAPTER LES TECHNIQUES?

On n'a pas encore découvert jusqu'à présent la formule qui permettrait l'application efficace et sans à-coups des connaissances techniques et scientifiques aux besoins des pays en voie de développement. Nous savons certes que l'écart entre pays pauvres et pays nantis, et entre les régions à l'intérieur d'un pays, est en grande partie un écart d'ordre scientifique et technique. Cependant, l'expérience nous a appris que l'apport direct de capitaux, la diffusion de connaissances et le détachement d'experts ne suffisent pas en eux-mêmes à assurer le progrès des pays en voie de développement.

Pour améliorer le bien-être de leurs populations, ces pays doivent se doter des moyens de produire eux-mêmes les biens et services dont ils ont besoin. L'assistance financière et technique n'est efficace que si elle est adaptée aux conditions économiques et sociales des pays en cause. Cela exige que l'on trouve de nouveaux moyens d'adapter les techniques existantes aux besoins des pays en voie de développement...

Conscients de l'importance de cet aspect de l'aide tant multilatérale que bilatérale, nous avons créé au Canada le Centre de recherches sur le développement international. Ce Centre a pour objectif de préciser, amorcer, encourager, soutenir et entreprendre la recherche relative au développement des régions du monde économiquement défavorisées. Il accordera aussi la préséance aux programmes susceptibles d'aider les pays en voie de développement à mettre sur pied leurs propres stations scientifiques et technologiques de façon qu'en plus de bénéficier des mesures de bien-être, ils soient en état de travailler eux-mêmes à la solution de leurs problèmes respectifs.

L'OAA devrait, pour sa part, déterminer quels sont les points névralgiques dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'économie forestière, indiquer l'ordre des priorités, et coordonner ce type d'assistance avec le Plan indicatif mondial.

L'OAA devrait encourager l'accroissement des recherches dans le domaine des maladies des plantes destinées à l'alimentation. Il ne nous est pas possible de nous endormir sur les lauriers de la "révolution verte". Celle-ci pourrait bien échouer complètement d'ici cinq ans, si de nouveaux développements n'interviennent pas dans le problème de la résistance aux maladies et aux parasites...

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'OAA devrait développer des programmes de protection de l'environnement dans les zones rurales. Le problème de la pollution est maintenant devenu

grave dans les pays développés, et il va s'accroître dans les régions en voie de développement. Si toutes les vérifications et l'équilibrage ne sont pas soigneusement faites, la conduite de la lutte antiparasitaire dans les cultures, comme pour les animaux ou les aliments emmagasinés, aussi bien qu'en ce qui concerne les parasites de l'homme, peut amener de graves répercussions...

Au cours des 25 années à venir, l'OAA doit étendre davantage tous les aspects de son travail visant à promouvoir la pêche, afin de s'assurer que les ressources biologiques des océans et des lacs seront évaluées et exploitées de façon rationnelle et efficace en vue de garantir à l'humanité la permanence de cette source d'un des produits alimentaires essentiels...

Les forêts recouvrent un tiers des terres du monde. L'OAA devrait fournir les moyens de diffuser les connaissances acquises pour améliorer l'éducation et l'enseignement forestiers, pour développer les forêts en régions arides aussi bien que dans les régions tropicales, pour protéger la faune et les parcs nationaux et prolonger dans la pratique sur le terrain, les résultats obtenus en recherche fondamentale. On devra accorder une attention particulière aux pertes provenant des gaspillages dans l'exploitation et la transformation, ainsi qu'à celles dues aux insectes, aux maladies, et aux incendies.

Rien dans l'environnement de l'homme n'a une influence comparable à celle de sa nourriture, que ce soit sur sa santé ou sur ses capacités. La nutrition exerce une influence dominante sur le développement social et économique. A l'heure actuelle nous disposons de connaissances scientifiques et techniques voulues pour la production d'une abondance de vivres et permettant d'assurer un niveau nutritionnel suffisant à l'ensemble de la population du monde. Mais il reste malheureusement un monde de choses à réaliser dans ce domaine de la nutrition. Sans aucun doute, de tous les problèmes nutritionnels à l'échelle mondiale le plus pressant est celui de la malnutrition en calorique-protéique. Il reste un énorme travail à accomplir pour combattre la sous-alimentation et la malnutrition dans le monde, et il faut accorder une attention particulière aux besoins de certains groupes spécialement vulnérables...

Le plan visant à utiliser de façon intelligente les excédents d'aliments pour favoriser le développement économique au cours des 25 dernières années a été un important apport de l'OAA. Les spectres des excédents et des pénuries de vivres continueront à nous hanter encore pendant quelque temps. L'OAA doit continuer à chercher de meilleurs moyens d'utiliser l'abondance de vivres afin de parer aux pénuries et d'aider au progrès social et économique...